



Séance n° 39 du lundi 15 décembre 2025

*L'an deux mil vingt-cinq,
le quinze du mois de décembre à vingt heures,
le conseil municipal de Gourdon s'est assemblé
dans sa salle habituelle de l'hôtel de ville,
sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Maire,
en session ordinaire.*

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de présents : 19

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

Date de la convocation : 6 novembre 2025

Date d'envoi par courrier électronique : 9 décembre 2025

ÉTAIENT PRESENTS (26) : M. Jean-Marie COURTIN, Mme Nathalie DENIS, M. Michel FALANTIN, Mme Nicole BRUNEAU, M. Alain DEJEAN, Mme Christine OUDET, M. Nicolas GARCIN, Mme Cécile CASTELNAU, Mme Dominique SCHWARTZ, M. Philippe DELCLAU, Mme Delphine COMBEBIAS, M. Pascal CHARPENTIER, M. Jean-François VARGUES, Mme Nicole ESPAGNAT, M. Patrick PARANT, M. Jean-Pierre COUSTEIL, M. Joël PÉRIÉ, Mme Liliane ÉLICHABE, M. Lionel MAURY, *formant la majorité des membres en exercice.*

ÉTAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR (3) ET ÉTAIENT ABSENTS (4) : M. Jacques GRIFFOUL (pouvoir n° 1 à M. Philippe DELCLAU), Mme Josianne CLAVEL-MARTINEZ (pouvoir n° 1 à Mme Christine OUDET), M. Nicolas QUENTIN (absent), Mme Fabienne GABET (absente), M. Lionel BURGER (pouvoir n° 1 à Mme Delphine COMBEBIAS), Mme Mélissa SÉVERIN (absente), M. Thomas MALBEC (absent).

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, assistait à la séance M. Dominique MOREAUX, Directeur général des services de la commune de Gourdon.

Assistait également à cette séance M. Guillaume LOISELEUR des LONGCHAMPS, rédacteur principal territorial.

01-7 – Chapiteau – Tarifs privatifs de voirie – Tarifs 2026

M. Philippe DELCLAU propose au conseil municipal de fixer les prix de location 2026 du chapiteau comme suit (sans augmentation par rapport à 2025) :

La location de chapiteau est réservée aux associations sur réservation effectuée <i>au moins 15 jours à l'avance</i> . Pour les associations gourdonnaises : location gratuite dans la limite d' <i>une fois par an</i> et sur le territoire de la commune				
	Tarifs 2025		Tarifs 2026	
Chapiteau sans plancher (installation complète)	500,00 €	<i>Gratuit pour les comités des fêtes de Gourdon</i>	500,00 €	<i>Gratuit pour les comités des fêtes de Gourdon</i>
Plancher de chapiteau en option	250,00 €		250,00 €	
Kit de tri des déchets	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Coffret électrique	À la charge de l'association	À la charge de l'association	À la charge de l'association	À la charge de l'association
Branchement eau	À la charge de l'association	À la charge de l'association	À la charge de l'association	À la charge de l'association
Travaux privatifs assurés pour des particuliers en bordure de voirie				Facturation suivant coût réel sous le contrôle des services municipaux

Étant précisé que :

* Toute dégradation sera facturée à l'emprunteur au coût réel de remplacement.

* Réservation de chapiteau :

- ce tarif est réservé aux associations gourdonnaises à l'exception des comités des fêtes qui continueront à bénéficier d'une mise à disposition gratuite du chapiteau ;

- les associations gourdonnaises bénéficiaires pourront profiter de cette disposition gratuite dans la limite d'*une fois par an*.

Il convient d'en délibérer.

M. le Maire : il est important de limiter les déplacements de ce chapiteau pour des raisons de coût mais également d'usure de ce matériel.

M. Pascal CHARPENTIER regrette le fait qu'il n'est pas toujours possible de bénéficier du plancher, à Prouilhac comme à Saint-Romain.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,
* fixe pour 2026 les prix de location du chapiteau et des travaux privatifs de voirie détaillés *supra*.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Le 19 décembre 2025.
Le Maire,
Jean-Marie COURTIN

Certifié exécutoire compte tenu :

* de la transmission en préfecture selon visa ci-dessus ;
* de la publication selon visa ci-dessus.

Le Maire,
Jean-Marie COURTIN

